

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2021

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

L'an deux mil vingt et un et le 12 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Alexandra CHABANIS (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-083 : Décision modificative n°1 du budget de la Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2021-021 du conseil municipal en date du 30 mars 2021,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 suivante sur le budget de la commune 2021 afin de prendre en compte des besoins supplémentaires au niveau du programme de voirie à hauteur lié à des travaux de réfection supplémentaires sur le chemin de Grangeneuve, la participation communale du projet SDED chez Mme Laura Bonnet- Gamard en dépenses et en recettes et enfin des travaux d'éclairage pour les ateliers municipaux.

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 064 « voirie » / article 2151 « réseaux de voirie » : + 30 000

Chapitre 204 « subventions d'équipements » / article 2041582 « Bâtiments et installations » : + 3 150

Chapitre 0036 « Atelier Municipal » : + 10 300

Chapitre 21 « immobilisations »/ article 21318 « Autres bâtiments » : - 7 570

Chapitre 020 « dépenses imprévues » : - 32 730

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 204 « subventions d'équipements » / article 2041582 « Bâtiments et installations » : + 3 150

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Section d'investissement- Dépenses:

Chapitre 064 « voirie » / article 2151 « réseaux de voirie » : + 30 000

Chapitre 204 « subventions d'équipements » / article 2041582 « Bâtiments et installations » : + 3 150

Chapitre 0036 « Atelier Municipal » : + 10 300

Chapitre 21 « immobilisations »/ article 21318 « Autres bâtiments » : - 7 570

Chapitre 020 « dépenses imprévues » : - 32 730

Section d'investissement- Recettes :

Chapitre 204 « subventions d'équipements » / article 2041582 « Bâtiments et installations » : + 3 150

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire

Yves COURBIS,

